

Formation Initiale animateur Prévention Du Secteur Sanitaire et Médico-Social

Champ et nature de son intervention :

L'AP conduit le ou les projet(s) de prévention des risques professionnels (notamment TMS, chutes, RPS) s'inscrivant dans la démarche de prévention de l'établissement.

Cadre de l'exercice de sa mission :

L'AP exerce sa mission en tant que salarié de l'établissement ou en tant que prestataire extérieur.

La démarche de prévention est pilotée par le Chef d'établissement. Sa mission peut être remplie à temps partiel ou à temps plein. S'il est salarié de l'établissement, il peut être désigné comme personne compétente.

Durées minimales :

- 6 jours (42h) de formation en présentiel organisés en 3J + 2J + 1J
- 2 x 2,5 jours de travaux d'intersession
- 2 demi-journées (4h) d'accompagnement en présentiel sur site du binôme Chef d'établissement - AP conduite par le formateur.

Secteur d'activité : Tous établissements du secteur Sanitaire et Médico-social

Nombre de Stagiaires : Minimum de 1 stagiaire à 8 stagiaires **Maximum**

Pré - requis : Attestation de réussite du parcours d'autoformation de l'INRS @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat/Cram/Cgss.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap : pour toute personne en situation de handicap, un contact sera pris en amont pour l'organisation de l'action de formation.

Coût de la formation : Sur Devis

Compétences Développées :

Domaine de Compétence 1	Organiser et animer, en lien avec la Direction, la démarche de prévention des risques professionnels de son entreprise.
Domaine de compétence 2	Elaborer et animer un projet de prévention des risques professionnels de l'établissement.
Domaine de compétence 3	Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail ou d'un recueil d'information suite à un accident du travail.

Contenu de la formation :

- Identifier les enjeux de la prévention des risques professionnels pour son établissement
- Estimer le niveau de maturité de l'établissement en matière de prévention
- Participer au développement de la démarche de prévention correspondant à la stratégie de l'établissement
- Elaborer un projet de prévention.
- Animer un projet de prévention
- Situer les principaux risques du secteur
- Identifier, observer et analyser une situation de travail
- Analyser un accident du travail
- Proposer et mettre en place des actions de prévention

Méthodes pédagogiques :

- Exposé / Débats
- Analyse d'une étude de cas
- Proposition de note de cadrage (Projet)
- Analyse de situation de travail
- Proposition de pistes d'améliorations
- Evaluations formative et certificative

Modalité de Certification :

- Formateur animateur Prévention SMS formé et certifié par l'INRS.
- L'évaluation formative est effectuée tout le long de la formation et les épreuves d'évaluation certificatives finales sont réalisées conformément au document de référence de l'INRS V4 – 01/2019 en vue de la délivrance du certificat animateur Prévention SMS valable 36 mois, sous réserve que le stagiaire ait suivi l'intégralité de la formation et réussi l'épreuves certificatives.
- *Avant la fin de cette période de validité, l'animateur Prévention SMS doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger à nouveau son certificat de 36 mois.*
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.